

Au printemps dernier, à la suite des assises sur l'école maternelle, le ministre de l'éducation nationale annonce que pour réduire les inégalités sociales, la scolarité va devenir obligatoire à partir de trois ans.

Je m'étonne de cette annonce. D'une part 95% des enfants de cet âge sont déjà scolarisés, d'autre part, pour un ministre qui veut valoriser la confiance dans l'école, mettre une injonction d'obligation me paraît être un moyen non approprié pour atteindre l'objectif de réduction des inégalités.

Jules Ferry en 1887 par des lois qui porteront son nom a mis en place l'**instruction obligatoire**. Pour permettre à tous les citoyens d'y accéder, chaque commune devait avoir une école publique et l'état a fait construire les écoles normales pour former les institutrices et les instituteurs. Ceux-ci devaient assurer un enseignement aux enfants en France. Jules Ferry avait précisé, l'obligation à partir de six ans. Ce que, dans le langage courant, tout le monde traduisait par « la scolarité est obligatoire à partir de six ans ».

Avant l'école obligatoire, il y a une autre école. C'est l'école maternelle. Les enseignants de ces écoles sont aussi formés dans les écoles normales (qui furent transformées en IUFM puis ESPE). L'école maternelle comporte trois sections. La grande section, celle qui précède le cours préparatoire. La moyenne section, précède la grande section, ces deux sections s'adressent chacune à une cohorte d'élèves qui sont tous nés la même année civile. Et avant cela, il y a la petite section.

La petite section, la première classe de la scolarité a la particularité de concerner des enfants sur deux années civiles. La scolarité est possible à partir de deux ans à condition d'être à jour des ses vaccins et d'être propre. Pourquoi deux années civiles ? Parce que tous les enfants ne sont pas nés au mois de septembre ! Il y a un décalage de quatre mois entre l'année scolaire qui commence en septembre et l'année civile. Et si, dans le développement de l'individu, trois ou six mois d'écart ne présentent aucune différence lorsque l'on est à la fin de l'école primaire, au collège ou en faculté, cela est considérable lorsque l'on a entre deux et quatre ans (24 mois et 48 mois).

J'ai été enseignante en petite section dans des écoles du Finistère. Pendant plus de trente ans, j'ai été la première enseignante de bon nombre d'élèves. J'ai été formée à l'École Normale de Quimper. L'école maternelle avait beau ne pas être obligatoire, l'état nous donnait des instructions officielles. Je n'ai rien trouvé de plus significatif que l'introduction de celles de 1986 pour définir les enjeux de l'école maternelle : **Scolariser, socialiser, apprendre et exercer**

Scolariser : cela signifie que l'enfant est à l'école, il devient élève. Il n'est pas à la maison, il n'est pas à la crèche, il n'est pas chez la nourrice, il n'est pas dans la rue, il est dans un lieu bâti spécialement pour apprendre en toute sécurité, avec d'autres de son âge. Dans ce lieu bâti par les communes, les départements ou les régions, il va y rester un certain temps. Cet espace protégé pour y faire des apprentissages lorsque l'on a moins de six ans, à l'école maternelle, est organisé par les communes. Celles-ci vont mettre des locaux à disposition pour les élèves et leurs enseignants qui eux dépendent de l'état. C'est l'éducation nationale. C'est pour cela que l'on a des instructions officielles.

Socialiser. Lorsque l'enfant arrive pour devenir un élève, il quitte son milieu familial ou la crèche ou la nourrice. Ce n'est plus un nouveau né. Il a déjà été confronté à des règles. Mais à l'école qui l'accueille il est dans un groupe d'enfants beaucoup plus nombreux, les éléments qui composent ce groupe sont plus variés. Il va falloir vivre en bonne intelligence

tous ensemble, se connaître, négocier, reconnaître les particularités de l'autre, faire admettre sa sensibilité propre, privilégier certaines solutions de résolution de conflits, la parole et l'argumentation plutôt que les coups. C'est cela se socialiser. Apprendre qu'il y a des choses qui se font et d'autres qui ne se font pas, si on veut pouvoir vivre ensemble dans notre société.

Apprendre et exercer. L'enfant qui devient élève à l'école, va élargir son champ d'action. L'enseignant, formé, va lui proposer des situations de découverte qui vont aiguïser sa curiosité. Ces découvertes sont des apprentissages. Les apprentissages seront pérennes car ils seront présentés souvent, de façon identiques ou évolutives. C'est cela s'exercer.

La petite section est souvent traduite par l'expression, les deux-quatre ans. Deux ans, c'est 24 mois et à quatre ans, ils ont doublé leur temps de vie sur terre. Le fait d'être sur deux années civiles, permettait à l'enfant de rentrer au rythme qui lui correspondait. Bien pratique pour tous ces enfants qui ont fêté leurs deux ans entre octobre et décembre, ils pouvaient venir à l'école en février ou avril, lorsqu'ils avaient deux ans et demi et qu'ils piaffaient à la maison. Ils n'étaient pas obligés d'attendre septembre, leur presque trois ans. À cet âge là ils évoluent tellement vite qu'il faudrait parler en mois. D'ailleurs le monde médical ne s'y trompe pas, c'est ce qu'il fait !

Dans certaines écoles, lorsque l'effectif le justifie, la directrice peut faire deux classes de petites sections. Cela peut être soit deux niveaux strictement parallèles, soit au contraire, deux classes qui se succèdent. Les deux solutions ont leurs avantages et leurs inconvénients. Souvent c'est l'organisation des locaux qui va induire le choix, la proximité de sanitaires ou d'une salle de repos par exemple.

La scolarisation précoce, je l'ai faite et je l'ai bien faite. Il n'y avait pas d'obligation. C'était un contrat de confiance entre la famille et nous (il y a du personnel municipal aussi qui travaille dans ces classes). L'enfant devenait élève dans des groupes dont l'effectif évoluait au fur et à mesure de l'année. C'était un plus fatigant en fin d'année, mais nous nous facilitons la tâche pour la rentrée suivante car ceux qui avaient fréquenté en avril mai avaient déjà intégré les codes de l'école lorsqu'ils nous revenaient en septembre. La socialisation se fait entre pairs sur la base d'activités. Les pleurs de rentrée s'étiolaient vite, lorsque les nouveaux arrivés, imitant les anciens, découvraient la richesse de ce que l'école leur proposait.

Mais depuis le début des années 2000, les gouvernements successifs, pour récupérer des postes de fonctionnaires n'ont plus permis d'accueillir les enfants de deux ans que « *dans la mesure des places disponibles* ». Et de suppression en suppression il y a eu de moins en moins de places disponibles. L'effectif des classes était très vite atteint. Il n'était plus possible de faire ces rentrées échelonnées. On en arrivait même à la stupidité d'obligation de présence le jour de la rentrée pour vérifier que l'école méritait bien l'octroi d'une classe de petite section. Que de stress inutile pour ce premier contact avec l'école.

L'objectif affiché de notre gouvernement est très louable. Il faut que nos élèves et leurs familles reprennent confiance en l'école. Il suffirait de former correctement ces enseignants de la première classe d'accueil. (compétence linguistiques, relation avec les familles, psychologie du jeune enfant, activités appropriées à leurs besoins). Il suffirait de mettre à disposition des jeunes élèves, des locaux adaptés et de respecter leur rythme de vie pour accompagner les apprentissages. Il suffirait de redonner aux familles la possibilité de scolariser leur enfant de façon progressive et/ou partielle dès 24 mois.

La confiance, c'est l'incitation, la disponibilité, l'écoute, l'échange. La confiance ne va pas de paire avec obligation.

Maryvonne BOUËNNEC